



FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR- COORDONNATRICE GENERAL.E DES SOINS / FAISANT FONCTION

Direction commune du «Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque, de l'hôpital de proximité de Riez et des EHPAD de Puimoisson, Valensole (Alpes de Haute-Provence) ».

Poste localisé sur le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Direction : Direction CHI Manosque

Adresse : Chemin Auguste Girard 04 100 MANOSQUE

Personne à contacter : Franck POUILLY, directeur – direction@ch-manosque.fr

Présentation générale et synthétique de l'établissement

L'équipe de direction assure depuis le 1^{er} janvier 2019 par convention la direction commune des établissements ci-dessus. L'ensemble de ces établissements sont membres du GHT des Alpes de Haute Provence dont le périmètre est départemental.

Dans ce cadre, il est procédé au recrutement d'un ou d'une DS physiquement sur le site de Manosque en charge du groupe Sud recouvrant le CHI de Manosque, le CH de Riez et les EHPAD de Puimoisson et Valensole.

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget...) :

Site de Manosque : 106 lits et 10 places HDJ, 30 lits USLD, 204 lits d'EHPAD, 101 places de SSIAD, Site de Riez : 4 lits de médecine, 15 lits de SSR, 63 lits d'EHPAD et 33 places de SSIAD, Site de Puimoisson : 38 lits d'EHPAD, Site de Valensole : 75 lits d'EHPAD

Effectifs salariés : 1 170 ETP

Budgets cumulés : 102 m€

Identification du poste

Positionnement dans l'établissement :

Le coordonnateur général des soins est membre de l'équipe de direction et du Directoire.

- Liaison hiérarchique ascendante : le directeur général et la directrice déléguée
- Liaison hiérarchique descendante : l'encadrement soignant
- Liaisons fonctionnelles :
 - Les membres de l'équipe de direction
 - Le président de la CME
 - Les chefs de pôle
 - L'équipe qualité territoriale
 - Le président de la CSIRMT du GHT

Missions du poste :

Le/la coordonnateur-trice général.e des soins est chargé .e de la coordination générale des activités des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. Il-elle conçoit la politique des soins et des activités paramédicales, en dirige la mise en œuvre et en évalue les résultats.

Il-elle élabore le projet de soins en lien avec le projet social et le projet médical, s'assure de son bon déroulement et de son évaluation.

Il-elle est le garant de l'organisation des soins pour assurer la qualité, la sécurité et la continuité des soins. Il-elle contribue à la mise en application de la politique qualité.

Il-elle préside la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) et assure ainsi la concertation professionnelle nécessaire à ses missions.

Activités principales :

- Participer, au sein du Directoire, à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l'établissement, selon les compétences du Directoire dont il est membre de droit
- Concevoir la politique de soins, en cohérence avec les besoins du territoire, le projet de soins dans le cadre du projet d'établissement et du Projet Médico-Soignant partagé du GHT
- Participer aux démarches de certification de l'établissement
- Coordonner, en lien avec le RSMQ, la mise en œuvre des objectifs de qualité, de sécurité et de continuité des soins
- Affecter le personnel paramédical au regard d'indicateurs de charge et de nature du travail et émettre un avis sur leur carrière
- Participer à la conception, l'organisation et l'évolution des structures de soins et assurer la continuité de prise en charge paramédicale des patients
- Animer et coordonner les activités de l'encadrement soignant, fixer leurs objectifs et renforcer leurs compétences
- Respecter et exécuter l'EPRD
- Développer avec la DRH l'attractivité professionnelle, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences dans le champ des soins et des activités paramédicales, la politique de promotion professionnelle et l'accueil des nouveaux professionnels
- Participer, avec la DRH, au dialogue social avec les partenaires sociaux
- Participer à la définition du développement professionnel continu (DPC) pour les besoins des personnels non médicaux contribuant aux activités de soins
- Définir en collaboration avec les lieux de formation et mettre en œuvre une politique d'accueil et d'intégration des étudiants paramédicaux en stage ; participer aux instances des instituts de formations paramédicales du site de Manosque
- Rédiger des études prospectives
- Participer à l'élaboration des rapports d'activité de son périmètre
- Administrer le ROR ; assurer le suivi de l'activité et de l'adaptation capacitaire.

Profil souhaité

Compétences professionnelles requises / prévues :

- Méthode, rigueur, organisation du travail
- Qualités managériales : animation, coordination, mobilisation
- Ecoute, sens de la communication et du dialogue
- Aptitude à la prise de décision et au positionnement
- Discrétion professionnelle et capacité d'adaptation

Autres informations

Cotation de la part fonctions de la PFR : 2.8

Contraintes et avantages liés au poste :

- Bénéficie de la prime de direction commune
- Participe aux gardes administratives du CH Intercommunal de Manosque
- Bénéficie de l'indemnité compensatrice de logement (pas de logement de fonction)